

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS

REPUBLICQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU
PERSONNEL DES JURIDICTIONS
ET DES SERVICES JUDICIAIRES

DECRET N°2004-346 du 09 Aout 2004

portant nomination des fonctionnaires
admis au concours d'entrée à l'Ecole
Nationale d'Administration et de
Magistrature, cycle supérieur, filière
magistrature en qualité d'Auditeurs de
justice, en tête NGANTSO Firmin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

VISAS :

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°022/92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir
judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi n°023/92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;
Vu la loi n°015/99 du 15 avril 1999, modifiant et complétant certaines
dispositions de la loi n°023/92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;
Vu la loi 019/99 du 15 août 1999, modifiant et complétant certaines
dispositions de la loi n°22/92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir
judiciaire en République du Congo ;
Vu le décret n°94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets
financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement,
d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002, tel que rectifié par les décrets
n°2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003,
portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2003-99 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du Ministre
de la Justice et des Droits Humains ;
Vu le décret n°2000-124 du 1^{er} juillet 2000, portant reversement des
magistrats ;
Vu l'arrêté n°3545 MESRS-UMNG-ENAM du 24 juillet 2003, portant
désignation des élèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale
d'Administration et de Magistrature, département des carrières judiciaires,
cycle supérieur, filière : magistrature, session d'octobre 2002,
en tête : NGANTSO Firmin ;
Vu les dossiers constitués par les intéressés ;



DECRETE :

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms et prénoms suivent, de nationalité congolaise, déclarés admis en qualité d'élèves de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, département des carrières-judiciaires, cycle supérieur, filière : magistrature, sont nommés en qualité d'Auditeurs de justice, indice 1312.

Il s'agit de :

- NGANTSO Firmin
- NGOMBE Armando Félic
- TSIBA EGOMBO Patrick Elvisse
- SAMBA Edmond Anicet
- ELENGA Dieudonné
- NDINDA Appolinaire
- ITOUA Priva Roméo Pathel

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 94 -769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 11 novembre 2002, date effective de la rentrée académique 2002 -2003, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

2004-346

Fait à Brazzaville, le 09 Aout 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Denis SASSOU NGUESSO

Le Gardien des Sceaux, Ministre de la
Justice et des Droits Humains

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget

Jean Martin MBEMBA

Rigobert Roger ANDELY

Ampliations :

PR.....2
MJDH.....2
SGJ-DAFE.....2
SGJ-BAD.....2
DGB.....2
DGCF.....2
CS.....2
CA.....4
Intéressés.....7
Dossiers.....14
SGG-BC.....2
JORC.....2/43